Plan régional de mobilité - Quels impacts pour les communes ?

Le Gouvernement wallon a pris acte, le 15 mai 2014, du projet de Plan régional de mobilité, en organisant, par ailleurs, une consultation des acteurs dont l'Union des Villes et Communes de Wallonie fait partie. Au vu des conséquences, pour les communes, en termes d'orientation stratégique, de financement et de gouvernance, et de l'impact de celui-ci sur les politiques de l'aménagement du territoire, de la sécurité routière, de la gestion des voiries, ou de la desserte du territoire par les opérateurs de transport, l'Union des Villes et Communes de Wallonie organisait, avec l'appui de la Région wallonne, un cycle de conférence-débat sur le sujet les 20, 27 et 29 avril derniers à Namur, Esneux et La Louvière. Et ce, dans le but d'informer les communes quant à la teneur, aux ambitions et aux lignes directrices de ce Plan.

Pour rappel, l'objectif de cet outil est de disposer d'une vision cohérente à l'échelle régionale et transfrontalière et de fixer un cap pour l'avenir, qui accompagne, dans une perspective de mobilité durable, le développement social et économique de la Wallonie à l'horizon 2030. Le projet de ce Plan s'inscrit d'emblée dans la transversalité puisqu'il vise à apporter sa part de réponse au défi environnemental qui touche notre société, dont les conséquences s'expriment en termes de changements climatiques, de risques pour la santé (bruit, pollution), de dépendance énergétique et de consommation d'espace. Plus globalement il prend en compte la question de la maîtrise des ressources et de leur utilisation parcimonieuse. Le Plan souhaite travailler avec un horizon temporel large. En effet, le développement territorial, la création et la gestion des infrastructures, les changements de mentalité et de comportements s'inscrivent dans le long terme. En conséquence, un plan d'actions en deux temps a été privilégié, avec des mesures opérationnelles à court et à moyen termes (2013-2020) et à long terme (2020-2030).

Le Plan régional de mobilité veut également se placer dans un contexte spatial élargi, en cohérence avec les orientations de l'Union européenne via son « Livre blanc - Feuille de route pour un espace européen unique des Transports » et les projets et réflexions de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Flandre et des pays limitrophes. Enfin, il veut prendre en compte un cadre financier limité. La croissance des flux routiers et de la clientèle des transports en commun conduit à s'interroger sur les capacités financières et matérielles dont disposeront les pouvoirs publics pour rencontrer cette demande tant en termes d'investissements, d'exploitation que d'entretien.

Etaient ainsi prévus à la table des orateurs du colloque organisé par l'UVCW : un représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, Carlo Di Antonio, sur le sujet de la mobilité future en Région wallonne ; Didier Castagne, du SPW - DGO2 quant à l'utilité du Plan régional de mobilité ; Nadia Neven, de la SRWT concernant une nouvelle approche et une nouvelle méthodologie pour un nouveau réseau de trans-

port en commun ; Laurent Donato du SPW - DGO1 sur le sujet de la hiérarchisation du réseau routier pour une efficacité renforcée ; Chantal Jacobs du SPW - DGO1 et Charlotte Dallemagne, du SPW - DGO2 concernant les mesures pour encourager la mobilité douce et Yvon Loyaerts, du SPW - DGO2 quant à la gouvernance repensée pour davantage de transversalité.

Mais, pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie, c'était surtout l'occasion d'évoquer les enjeux de ce nouveau Plan pour les communes, par la voix de Tom De Schutter, Directeur du Département Développement territorial. Pour l'UVCW, en effet, le projet de plan régional pose une première question, celle de son ancrage territorial et de ses liens avec le SDER. Les références au projet de SDER sont ainsi très nombreuses : territoires centraux et principes d'aménagements, pôles du SDER et application de principes d'aménagements et de modalités de gestion de l'espace public ou du stationnement... L'impact du projet de SDER est donc majeur sur le Plan régional de mobilité. Une concordance des outils est donc à prévoir et le caractère partagé des principes contenus dans le projet de SDER à affirmer. En outre, pour l'UVCW, le Plan régional de mobilité doit être un outil d'orientation et ses éléments opérationnels doivent être souples, adaptés aux réalités locales et non contraignants.
Le représentant du Ministre de la Mobilité a, à cet égard, confirmé la valeur d'orientation du plan.

> Disposer d'une vision cohérente de la mobilité à l'échelle régionale et transfrontalière

Concernant la question de la participation des communes, Tom De Schutter a rappelé combien les mesures de gestion régionales ont un impact local fort (hiérarchisation du réseau routier régional, mise en œuvre de documents et plans régionaux, refonte des transports en commun, zones d'enjeu régional au niveau foncier...). Les communes doivent donc, pour l'UVCW, être associées spécifiquement dans la mise en œuvre de certaines actions du Plan. Enfin, le Plan prévoyant un cofinancement communal de certaines mesures à portée régionale, une intervention des communes dans le financement des transports en commun et une inclusion des subsides locaux dans la coordination des budgets publics, il a rappelé que, pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie, les investissements communaux ne peuvent revêtir un caractère obligatoire et que les mesures retenues doivent être financées par la Wallonie afin de respecter une stricte neutralité budgétaire. L'Union des Villes et Communes de Wallonie compte ainsi, à la suite des débats, établir une synthèse des commentaires et questions soulevées par le public présent afin de les relayer au Gouvernement wallon pour qu'il puisse prendre en compte les préoccupations des communes dans le cadre de l'adoption de ce Plan régional de mobilité.

VOUS SOUHAITEZ PLACER UNE **BANNIÈRE PUBLICITAIRE** DANS L'**E-NEWSLETTER** DE L'UVCW ?

Contactez sans plus attendre notre régie publicitaire pour connaître nos tarifs !

Trait d'Union
La lettre d'information électronique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

CONTACT :
Carole MAWET
carole.mawet@expansion.be
0497 22 44 45 ou 081 40 91 59

Tein Technology

L'art d'intégrer les technologies de pointe
pour faciliter le métier de nos clients
et les rendre plus performants

The mission critical company

Vidéo Surveillance Urbaine
Centres de Contrôle
Solutions Maritimes
Solutions Fluviales
SightVision™ VMS
Salles de Marché
Gestion de Trafic
Enregistrement de voix

Tein Technology sa
Place des Bienfaiteurs 7
1030 Bruxelles

T +32 2 240 64 64
F +32 2 240 64 79
commercial@teintechnology.be

teintechnology.com

OCM
Office de Contrôle Médical ASBL

L'absentéisme, une maladie qui se soigne!

L'absentéisme, outre ses **impacts financiers directs :**
- Salaire garanti
- Remplacement du collaborateur absent
- Gestion administrative de l'absence et du remplacement

Cache toute une série de **coûts indirects :**
- Désorganisation du travail et détérioration du climat social
- Perte de productivité
- Déficit d'image

L'OCM, en tant que **partenaire RH** en gestion de l'absentéisme, peut vous offrir :
- une expérience de plus de 50 ans dans le domaine du **CONTRÔLE MÉDICAL**
- des solutions adaptées à chaque situation, en fonction de vos réels besoins
  - grande entreprise ou PME
  - gestion globale de l'absentéisme ou solution ponctuelle

Intéressé? Prenez contact avec nous

Rue Libioulle, 4 . 6001 Marcinelle
Tél. : **071 509 810**
Fax. : 071 301 676
e-mail : secretariat@controlemedical.be
www.controlemedical.be